

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 7 (1934)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: Société Coopérative d'Habitation, Lausanne : communications administratives

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne.

Communications administratives.

Organes de la Société. L'assemblée générale du 28 mars ayant nommé M. Marcel Cosendai en qualité de membre du Conseil d'administration, celui-ci, dans sa séance du même jour, a désigné M. Cosendai comme membre du comité de direction. Ce dernier, à son tour, lui a confié le secrétariat de la Société. Le Comité est donc ainsi formé:

Président: M. Ernest Jaton; Secrétaire: M. Marcel Cosendai; Caissier: M. Emile Bovey; membres adjoints: MM. Henri Destraz et Fritz Hugi. Toute correspondance: Case postale N° 643, St-François, Lausanne.

Règlements: Le Conseil d'administration a adopté le règlement, dont texte ci-contre, pour la Commission de gestion de la Société:

Règlement de la Société coopérative d'habitation de Lausanne.

ART. 1. — La Commission de gestion prévue aux articles 27 et 42 des statuts se subdivise de la manière suivante:

a) une sous-commission de 4 membres, dont le président, vérifie la comptabilité,

b) une sous-commission de deux autres membres contrôle l'état général des immeubles.

Les membres de la commission fonctionnent alternativement dans les deux sous-commissions.

ART. 2. — La sous-commission de vérification rédige les rapports prévus à l'article 43 des statuts.

ART. 3. — La sous-commission de contrôle des immeubles rédige au moins une fois par année un rapport sur l'état tant intérieur qu'extérieur des immeubles, sur l'entretien en général.

ART. 4. — La sous-commission de vérification se réunit sur convocation de son président.

La commission de gestion se réunit en séance plénière pour la rédaction de son rapport final.

Actif	Bilan au 31 décembre 1933		Passif	
Immeubles de Prélaz	825,241.03		Capital social versé	745,680.30
» d'Ouchy I	413,290.—		Fonds de réserve	37,948.80
» de Cour	745,984.65		Emprunts hypothécaires	4,230,101.71
» des Fleurettes	413,170.70		Compte de crédit	440,370.65
» de Trabadan	40,000.—		Loyers payés à l'avance pour 1934	25,726.60
» de Fontenay	130,578.15		Intérêts dus aux parts sociales	26,890.55
» de Montolivet	1,007,985.70		Compte d'amortissement: état	
» d'Ouchy II	2,025.35	3,578,275.58	à fin 1933	95,980.45
» de Couchirard	1,523,200.63		Prélèvement pour immeubles	
Amortissement extr. par prélè-			de Couchirard	50,000.—
vement sur réserves (II ^e tranche)	50,000.—	1,473,200.63	Autres réserves et fonds	102,764.10
Compte de construction		563,873.10	Bénéfice net de l'exercice	26,913.65
Compte mobilier		299.60		
Avoir en banque		34,364.90		
Avoir en compte de chèques		27,175.40		
Loyers non réglés à fin 1933		2,027.—		
Titres		2,711.05		
Solde en caisse		449.55		
		<u>Total: 5,682,376.81</u>		<u>Total: 5,682,376.81</u>

Recettes	Compte de Profits et Pertes		Dépenses	
Loyers encaissés:			Frais généraux et d'administration	12,238.45
Prélaz	66,133.40		Frais d'entretien:	
Ouchy I	34,043.75		Prélaz	2,760.—
Cour	59,268.25		Ouchy I	4,090.05
Fleurettes	30,797.—		Cour	13,268.25
Montolivet	63,969.—		Fleurettes	1,573.15
Couchirard	98,523.70		Montolivet	5,327.15
Ouchy II	11,528.20		Couchirard	2,754.25
Trabadan	315.—		Ouchy II	343.25
Fontenay	560.50	365,138.80		30,116.10
Intérêts créditeurs		3,200.40	Eau, électricité	18,670.05
			Impôts et contributions	9,283.90
			Intérêts hypothécaires	188,875.02
			Amortissements	55,351.48
			Intérêts dus aux parts sociales	26,890.55
			Bénéfice net de l'exercice	26,913.65
		<u>Total: 368,339.20</u>		<u>Total: 368,339.20</u>